

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

MAIRIE DE

MERKWILLER-PECHELBRONN

67250

Tél : 03 88 80 77 85

Fax : 03 88 80 90 25



PROCES-VERBAL

DE CONSULTATION PAR ECRIT DES PROPRIETAIRES DES FONDS SITUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE LA CHASSE

En application de l'article L.429-13 du Code de l'Environnement, les propriétaires de fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour la période du

02 février 2024 au 01 février 2033

Les propriétaires ont été informés qu'en cas d'abandon du produit de la chasse à la commune, le produit de la location sera utilisé dans l'intérêt collectif local.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- Nombre de propriétaires concernés : **171**
- Surface totale des terrains concernés : **197 ha 26 a 03 ca**
- Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : **123**
- Surface totale appartenant à ces propriétaires : **168 ha 44 a 90 ca**

En conséquence, le Maire constate que :

- La majorité qualifiée des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

Le procès-verbal sera affiché ce jour et publié.

Fait à Merkwiller-Pechelbronn, le 30 août 2023

Le Maire
SCHNEIDER Dominique

